

Un mouflon abattu et décorné dans le massif de l'Osu

Macabre découverte hier matin en aval de la prise de l'Osu sur la commune de San Gavino di Carbini. Un mouflon a été retrouvé abattu et décorné. Les agents de l'ONF se sont rendus sur place pour procéder aux constatations



Les cornes de ce mouflon mâle ont été sciées de manière très nette. Tout laisse à penser à un acte de braconnage.

Une scène insupportable comme on aimerait ne plus en voir. C'est un agent de l'office hydraulique de la Corse, Jean-Baptiste Mantei, notamment en charge de l'entretien et de la surveillance de la prise d'eau de l'Osu, qui a fait la macabre découverte hier matin peu après 9 heures. Juste en aval de la prise d'eau, le cadavre d'un mouflon gît dans la rivière, visiblement abattu, avec les cornes sciées. L'agent alerte immédiatement l'office national des forêts qui se rend sur les lieux pour procéder aux constatations et tenter de comprendre les circonstances de la mort de l'animal. Celles-ci laissent hier peu de place au doute. "Il semblerait que l'animal ait

été abattu par des tirs de chevrotine", déplore Mathias Costanzo, agent de l'ONF responsable de l'unité territoriale de l'Alta Rocca. Deux trous sont visibles sur la cuisse arrière. Des photos de l'animal mort ont également été prises par des témoins un peu plus tôt dans la matinée, avant l'arrivée de l'agent de l'office hydraulique, et transmises à la police rurale.

Sur ces images, l'animal est déjà mort mais il a encore ses cornes. Celles-ci ont donc été sciées après l'abattage. S'agit-il de la ou de plusieurs personnes qui ont tué l'animal? "C'est la première fois que je vois ça, ce n'est pas un travail d'amateur, il fallait être bien organisé et équipé pour scier les cornes de manière aussi



Le cadavre de l'animal abattu par des tirs de chevrotine a été retrouvé en aval de la prise d'eau de l'Osu. Les agents de l'ONF se sont rendus sur place pour procéder aux constatations. /PHOTOS N.A.

nette", constate Jacques Ravoux, technicien forestier. Tout laisse donc à penser qu'il s'agit bien d'un acte de braconnage.

Acte de braconnage

Ce mouflon était un mâle de 45 kilos, âgé de 6 à 7 ans. "C'était un animal dans la force de l'âge, à première vue sain et sans trace de pathologie apparente", analyse Mathias Costanzo.

Le cadavre de la pauvre bête a été sorti de l'eau et récupéré en début d'après-midi par le service d'équarrissage à la charge de la commune de San Gavino di Carbini.

Pour rappel, le mouflon de Corse, *a maura*, a changé de statut par arrêté ministériel du 1^{er} mars 2019 pour assurer sa protection sur l'île et ce, grâce aux efforts coordonnés de l'ONCFS en partenariat avec l'ONF, le PNCR et l'of-

fice de l'environnement. Il n'est désormais plus classé gibier (plan de chasse zéro) mais espèce endémique protégée. Ce qui rend ce type d'acte d'autant plus inqualifiable et passible d'une peine pénale. "La destruction d'espèce protégée est passible de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. En bande organisée, cette peine peut aller jusqu'à 7 ans de prison et 750 000 euros d'amende", rappelle le res-

ponsable de l'ONF du secteur Alta Rocca. L'ONF devrait transmettre dans les prochains jours son PV de constatation au procureur de la République qui pourra donner une suite à cette affaire.

Menacé de disparition en raison de son faible taux de reproduction, cette espèce emblématique de l'île est plus que jamais un patrimoine à sauvegarder.

NADIA AMAR